

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze avril, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUNEUF DE GALAURE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire limitée à 25 personnes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Raphaël BRUN, Maire,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
présents : 18
votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} avril 2021.

Présents : MM. BARNAUD, BELIC, BENOÎT, BLAIN, BONIN, BOUCHET, BREGOLI, BRUN, BURLON, COQUERAY, CURCIO, MARGARITO, MENAGER, ROBERT, SAADI, SANDON, SHERWIN, VIGIER.

Excusés : Mme. CHELS (pouvoir à M. BRUN)

Secrétaire de séance : Mme BARNAUD.

Objet : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – AFFECTATION RESULTAT

	DÉPENSES	RECETTES	EXCÉDENT
SECTION FONCTIONNEMENT	986 917.50 €	1 302 146.10 €	*436 553.41 €
SECTION INVESTISSEMENT	1 180 209.37 €	500 051.06 €	**674 460.17 €

* Dont 121 324.81 € d'excédent de clôture de fonctionnement du service assainissement qui sera affecté à la section d'investissement

** Dont 734 349.70 € de report 2019 et 620 268.78 € d'excédent de clôture d'investissement du service assainissement

Objet : BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour le Budget Primitif 2021, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal **ADOPTE** le Budget Primitif comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses et Recettes	1 232 220,00 €	1 886 023.00 €

Objet : SERVICE EAU – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – AFFECTATION RESULTAT

	DÉPENSES	RECETTES	EXCÉDENT
SECTION FONCTIONNEMENT	20 582.77 €	22 735.93 €	*63 872.68 €
SECTION INVESTISSEMENT	4 009.84 €	4 209.44 €	**63 544.04 €

* dont 61 719.52 de report 2019 qui restera sur la section de fonctionnement

** dont 63 344.44 de report 2019

Objet : SERVICE EAU – BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour le Budget Primitif 2021, tant en section d'Exploitation qu'en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal **ADOPTE** le Budget Primitif comme suit :

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses et Recettes	90 072 €	68 880 €

Objet : TAXES LOCALES DIRECTES – TAUX 2021 – DCM1

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, considérant que l'équilibre du budget primitif ne requiert pas d'évolution globale des taux d'imposition locaux :

- **FIXE** pour **2021** les taux des taxes locales directes comme suit :

-TAXE FONCIERE BATI **27.48 %**

-TAXE FONCIERE NON BATI : **42.40%**

Objet : SUBVENTIONS COMMUNALES 2021 – DCM2

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ALLOUE** les subventions suivantes :

1/ En vertu de sa délibération du 21 avril 2011 attribuant aux établissements scolaires primaires locaux un forfait annuel « fournitures » de **50,00 €** par élève domicilié à CHÂTEAUNEUF DE GALAURE et un forfait activités extra-scolaires aux montants et conditions identiques :

- forfait réparti **60/40** pour l'école publique

- Ecole publique O.C.C.E. (pour activités extra-scolaires)	119 X 40* =	4 760 €
---	-------------	---------

* fournitures imputées c/6067

2/ CCAS	10 000 €
---------	----------

TOTAL	14 760€*
--------------	-----------------

DÉLIBÉRATIONS DE 1 ET 2

PRESENTS	SIGNATURE ou cause empêchement signature
BARNAUD	
BELIC	
BENOIT	
BLAIN	
BONIN	
BOUCHET	
BREGOLI	
BRUN	
BURLON	
COQUERAY	
CURCIO	
MARGARITO	
MENAGER	
ROBERT	
SAADI	
SANDON	
SHERWIN	
VIGIER	